

M. Jean-Pierre FARANDOU  
Président-directeur général SNCF  
Place aux étoiles  
93200 SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 25 Mars 2024

**Objet : préavis de grève**

Mr le président,

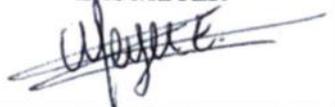
La réunion de Concertation du 05 mars 2024 qui s'est tenue à la suite de la demande de concertation immédiate déposée par la Fédération SUD-Rail le 29 février 2024, n'a apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications exprimées. Conformément à l'article L.2512 -2 du Code du Travail, **la Fédération SUD-Rail vous dépose un préavis de grève qui débutera le dimanche 31 mars 2024 à 20h pour se terminer le mercredi 01 mai 2024 à 23h00**. Ce préavis couvre l'ensemble des salariés du Groupe Public Unifié SNCF (L'ensemble des Sociétés Anonyme ou Société Anonyme Simplifiée ).

**Ce préavis est motivé par le manque de réponse sur les points suivants :**

- . La non-prise en compte de l'astreinte comme faisant partie du salaire fixe et qu'elle soit versée aux salarié.es en maladie, en maladie professionnelle, en accident du travail mais seulement pour les absences syndicales.**
- .Le refus d'intégrer,les salarié.es contractuel.les dans tous les listings de notation pour changement de classe, afin d'assurer l'équité de traitement de tous les salarié.es lors des promotions en classe, comme cela se fait sur certains périmètres.**
- .Le manque d'engagements concernant l'évolution professionnelle des salarié.es contractuel.les ayant réussi l'examen d'accès à la classe 5.**

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur, nos salutations syndicales.

Pour la fédération SUD-Rail

Éric MEYER  


Yann Lo Presti

